

N°: GU

ONSSA/DIL/DIC/SHIC

Rabat, le

16 JAN 2017

HOMOLOGATION
(Valable jusqu'au : 28/12/2026)

Vu la loi N° 25-08 portant création de l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires, promulguée par le dahir N° 1-09-20 du 22 Safar 1430 (18 février 2009);

Vu la loi n° 42-95 relative au contrôle et à l'organisation du commerce des produits pesticides à usage agricole, promulguée par le Dahir n°1-97-01 du 12 Ramadan 1417 (21 Janvier 1997) telle qu'elle a été modifiée et complétée;

Vu le Dahir du 12 rabii II 1341 (2 décembre 1922) portant règlement sur l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses et les Dahirs qui l'ont modifié ou complété;

Vu le Décret n° 2-99-105 du 18 moharrem 1420 (5 mai 1999) relatif à l'homologation des produits pesticides à usage agricole;

Vu le Décret n°2-01-1343 du 28 Joumada II 1422 (17 septembre 2001) instituant la commission des pesticides à usage agricole;

Vu la décision du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Maritime N°4072 ONSSA/DG du 15 juillet 2013 relative à la délégation de signature des décisions d'homologation et d'agrément des pesticides à usage agricole;

Après avis de la Commission des Pesticides à Usage Agricole réunie le 29/12/2016.

Nom commercial :	AZUR TOP 325 SC
Matière(s) active(s) :	Azoxystrobine (200 g/l) Difénoconazole (125 g/l)
Formulation :	Suspension concentrée (SC)
Classification toxicologique :	C
Numéro d'homologation :	F03-2-032
Détenteur du produit :	PROTECO
Fournisseur :	ALMANDINE CORPORATION SA

Usages autorisés :

Usage(s)	Dose (s) P.C	DAR (j)	Mode Traitement	Epoque
Tomate Oïdium	75 cc/hl	3	Parties aériennes	Premiers symptômes et quand les conditions sont favorables

ONSSA
Le Directeur Général de l'Office National de Sécurité
Sanitaire des Produits Alimentaires
M. Ahmed BENTOUHAMI